



1. CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email – centre-val-de-loire@ffe.com avant le 06/10/2024.

2. INSTALLATIONS ET QUALITÉ DES SOLS

Dressage :

- Terrain de concours de 60x20, de préférence en sable, plat, homogène et souple.
- Le terrain doit donner la possibilité de faire 2 carrières de dressage.
- L'entrée des chevaux doit se faire par l'extérieur.
- Le paddock doit être de même nature que le terrain de concours de l'épreuve.

Saut d'obstacle :

- Piste de 60x40 mètres minimum ou d'une superficie de 3000m², terrain en sable ou herbe sablée.

Cross :

- La piste de cross doit garantir l'intégrité physique du couple cavalier / cheval durant toute la durée du parcours. Elle ne doit en aucun cas présenter de risque pour les participants.
- Les parcours de cross doivent comporter des obstacles les plus diversifiés possibles, ils doivent notamment proposer : gué, contre-haut, contre-bas et trou.
- Une attention particulière sera apportée aux croisements de piste qui seront les plus faibles possibles.

Général :

- Terrains de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien des paddocks durant toute la durée des épreuves.
- Ecuries offrant conditions de sécurité et de confort : alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.

- Toilettes sur le site obligatoires, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.

3. POSTE « SÉCURITÉ »

La présence d'un service de sécurité est obligatoire sur les étapes du circuit régional de Concours Complet.

Cf – définition service sécurité règlement général FFE.

Le CRECVL participera financièrement au poste « sécurité » du concours dans la limite de 500€ d'aide/étape.

4. OFFICIELS DE COMPÉTITION

Le Chef de piste se doit d'être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Deux ou quatre juges présents devront être affiliés à un club distinct de l'organisateur.

5. PROGRAMME DU CONCOURS

Le programme du concours doit être conçu par l'organisateur du concours puis validé par le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire avant publication.

Afin de proposer un circuit cohérent pour nos cavaliers régionaux de concours complet, il n'y aura pas d'étapes labellisées à moins de deux semaines d'intervalle.

6. EPREUVES OBLIGATOIRES À PROGRAMMER

- Epreuve Amateur 3
- Epreuve Amateur 2
- Epreuve Amateur 1

La technicité des épreuves devra prendre en compte la date de l'étape concernée en fonction du calendrier des échéances nationales.

7. FINALE DU CIRCUIT RÉGIONAL

Le circuit sera composé de maximum 9 étapes + 1 finale.

Aucune étape ne comptera double dans le calcul des points du classement du circuit régional.

L'étape finale sera programmée à la même date pour les 4 disciplines présentes au circuit régional.

8. PARTENAIRES DU CIRCUIT RÉGIONAL

Les partenaires du Circuit Régional devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

9. SELLERIES

Les selleries partenaires du circuit pourront exposer gratuitement sur les étapes du circuit.

10. RÉCOMPENSES

Le Comité Régional d'Équitation s'engage à fournir les lots, trophées, plaques et flots aux 3 premiers classés de l'épreuve. L'organisateur du concours devra obligatoirement prévoir des récompenses pour tous les concurrents classés.

En cas d'une épreuve à moins de 3 participants, les lots non utilisés devront être renvoyés au CRE.

Une remise des prix devra être effectuée en annonçant les épreuves et classements du circuit régional amateur Centre-Val de Loire. Les photos des remises des prix seront transmises au CRE la semaine suivant la compétition.

11. ANNULATION

En cas d'annulation de l'étape avant la fin de la clôture des engagements,

- L'organisateur propose une nouvelle date au CRECVL.
- Les lots envoyés par le CRE doivent être restitués dans un délai de 2 semaines aux frais de l'organisateur du concours.

En cas d'annulation non justifiée, l'organisateur pourrait être pénalisé dans sa demande d'étape du circuit régional l'année suivante.